



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet des Bouches-du-Rhône



## Charte de bonne conduite relative à l'exercice de la profession de conducteur de taxi dans le département des Bouches du Rhône

### Déclaration commune

Ce jour, le 2 février 2012, le Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet des Bouches du Rhône, et le Maire de Marseille, ont officialisé la présente charte de bonne conduite marquant ainsi la volonté des services de l'Etat et de la Ville de Marseille de contribuer à la valorisation de la profession de conducteur de taxi, dans le département des Bouches du Rhône, pour le plus grand bénéfice des usagers.

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet des Bouches-du-Rhône

Hugues PARANT

Le Maire de Marseille  
Sénateur des Bouches-du-Rhône

Jean-Claude GAUDIN